Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000 LIEGE

COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal approuvé le :

Envoyé le :

22.05.2018

A : α PV
α Dossier
α Greffe trib.
α Trib. Ière Inst.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

4.6.

SEANCE DU 04 MAI 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
~~M. R. MICHIELS, Président du CPAS~~
Mlle J.LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°48/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE DE WARSAGE A 4607 BERNEAU
DU 25.04.2018 AU 02.05.2018

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le Bourgmestre en date du 25 avril 2018.

PAR LE COLLEGE,

La Secrétaire,
J.LEBEAU

Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J.LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ

Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000 LIEGE

COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal
approuvé le :

Envoyé le :
26.04.2018

A : ✓ PV
✓ Dossier
✓ Police Dalhem
✓ Greffe trib.
✓ Trib. 1ère Inst.
✓ J. JANSSEN
✓ J. GRDOVI
✓ D. SCHOOMBROOT

Dalhem, le 25 avril 2018

OBJET : 1.75. - ARRÊTÉ DE POLICE N°48/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
RUE DE WARSAGE A 4607 BERNEAU
DU 25.04.2018 AU 02.05.2018

Le Bourgmestre,

Vu la demande orale du 24.04.2018 du Service communal des Travaux, sollicitant la mise en place d'une interdiction de stationner rue de Warsage à Berneau, du côté droit en montant vers Fouron, du carrefour entre la rue de Maestricht et la rue de Warsage jusqu'au carrefour entre la rue de Warsage et la rue de Fouron ;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre le déroulement des travaux en toute sécurité;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119, 130bis et 135 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence ;

ARRETE

Art.1. Du mercredi 25.04.2018 au mercredi 02.05.2018, le stationnement sera interdit à tout véhicule rue de Warsage à Berneau, du côté droit en montant vers Fouron, du carrefour entre la rue de Maestricht et la rue de Warsage jusqu'au carrefour entre la rue de Warsage et la rue de Fouron.

Art.2. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.3. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (E3) seront mis en place par le Service des Travaux.

Art.4. Copie du présent arrêté sera adressée aux Tribunaux de Police et de 1ère instance de LIEGE, aux services de secours, à Monsieur le Chef de la Zone de Police Basse-Meuse et au Service des travaux.

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ